

PLUi de Trignac : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 janvier 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Trignac (Loire-Atlantique) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 58 zones, dont 37 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 janvier 2026.

- Le PLUi de Trignac s'applique dans sa version du 16 décembre 2025 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 58 zones : 37 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 9 agricoles (A) et 9 naturelles (N).
- Sur les 199 communes de la Loire-Atlantique dont nous publions le document, Trignac occupe le rang 143 par le nombre de zones délimitées : 25 zones de moins que la médiane du département (83 zones).
- 545 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Trignac depuis 2013, pour 1 011 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	58 zones
Zones urbaines (U)	37 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	9 zones
Zones naturelles (N)	9 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)
Version du	16 décembre 2025
Partition GPU	DU_244400644
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_244400644/2dec1b2a3615553d5d5270d201fe734/244400644_reglement_20251216.pdf
Règles extraites	1 extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Trignac

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/trignac-44210>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Trignac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Motivation de la décision

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les caractéristiques hydrologiques de la crue. Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre

9 février 2026

Inondations et/ou Coulées de Boue

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UAb1, UAc, UAd1, UBa1, UEa1, UEa2a, UEa3, UEc, UJa, UJ1, UQa2, UVa, UVb

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

44210

44570

CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)

Loire-Atlantique

Pays de la Loire

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

58 zones

58 zones

58 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Montoir-de-Bretagne (4,1 km)

Saint-Nazaire (4,6 km)

Saint-Malo-de-Guersac (6,0 km)

Saint-Joachim (7,4 km)

Saint-André-des-Eaux (8,2 km)

Donges (10,4 km)

Pornichet (10,6 km)

Besné (12,9 km)

La Chapelle-des-Marais (14,2 km)

Prinquiau (15,5 km)

Saint-Brevin-les-Pins (8,4 km)

La Chapelle-Launay (17,5 km)

Corsept (10,0 km)

57 zones

186 zones

54 zones

73 zones

58 zones

73 zones

91 zones

27 zones

38 zones

50 zones

165 zones

73 zones

46 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/trignac-44210>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Trignac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Lavau-sur-Loire (18,7 km)	15 zones
Crossac (11,2 km)	105 zones
Campbon (20,0 km)	77 zones
La Baule-Escoublac (12,0 km)	232 zones
Saint-Lyphard (12,8 km)	153 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/trignac-44210>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.